

Critères de Sélection des Candidats aux Concours Spécifiques d'accès aux Etablissements de Formation d'Ingénieurs

(Première année)

1. Instauration d'un score global qui sera attribué à chaque candidat des concours spécifiques et qui correspond à la somme de deux notes : score 1 et score 2.

$$\text{Score global} = \text{Score 1} + \text{Score 2}$$

Le score global est calculé sur la base de **165** points.

Le score 1 est calculé sur la base de **125** points.

Le score 2 est calculé sur la base de **40** points.

a) **Score 1** : Ce score tient compte des critères communs à tous les établissements de formation d'ingénieurs concernés par les concours spécifiques et il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Score 1} = 0,3 M + 0,7 R + B1 + B2$$

Où :

– **M** est fonction de **Mg** qui est la moyenne générale durant les deux premières années de la formation de la licence (système LMD).

Avec,

$$M = 100 \quad \text{si} \quad Mg \geq 15$$

$$M = 20 (Mg - 10) \quad \text{si} \quad 10 < Mg < 15$$

$$M = 0 \quad \text{si} \quad Mg \leq 10$$

– **R** est un paramètre lié aux rangs du candidat durant sa formation de la licence (système LMD). Il est calculé comme suit :

$$R = (1/n) \sum Ri$$

(où, **n = 2**).

Avec,

$$Ri = 100 - (700ri)/3 \quad \text{pour} \quad ri \leq 0,3$$

$$Ri = 0 \quad \text{pour} \quad ri > 0,3$$

Où, **ri** est défini pour chaque année d'études de la manière suivante :

$$ri = (\text{rang} - 1) / \text{Effectif}$$

On ne tient compte que des deux premières années de formation.

– **B1** représente la bonification de l'âge du candidat.

Avec,

B1 = 5 si l'année de naissance \geq l'année des concours -22

B1 = 0 si l'année de naissance $<$ l'année des concours -22

– **B2** représente la bonification du bac.

Avec,

B2 = 20 si moyenne du bac ≥ 16

B2 = 15 si $16 >$ moyenne du bac ≥ 14

B2 = 10 si $14 >$ moyenne du bac ≥ 12

B2 = 5 si $12 >$ moyenne du bac ≥ 11

B2 = 0 si moyenne du bac < 11 ou session de contrôle

b) Score 2 :

Ce score sera calculé selon une procédure unique pour tous les établissements de formation d'ingénieurs concernés par les concours spécifiques. Le calcul du score 2 prend en compte les deux (2) critères suivants :

- Moyenne des années d'étude universitaire dans une discipline de science fondamentale (Mathématique, Physique, Chimie, Informatique et Biologie). Le choix précis de discipline sera fixé en fonction de la formation d'ingénieurs concernée.
- La moyenne des notes obtenues au cours des dernières années (1^{ère} et 2^{ème}) en Français et en Anglais.

Chaque critère sera noté sur 20 points. Le score 2 est au maximum égal à 40 points.

2. Chaque établissement de formation d'ingénieurs concerné doit afficher publiquement les critères de sélection et la procédure de calcul du score adoptés et ceci avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

3. Chaque établissement de formation d'ingénieurs participant aux concours spécifiques doit communiquer aux candidats non retenus le score total obtenu ainsi que le score du dernier candidat admis.

Critères de Sélection des Candidats aux Concours Spécifiques d'accès aux Etablissements de Formation d'Ingénieurs

(Deuxième année)

La procédure de sélection des candidats aux Concours Spécifiques d'accès aux Etablissements de Formation d'Ingénieurs est basée sur un score qui est attribué à chaque candidat. Ce score tient compte de critères communs à tous les établissements concernés par ledit concours et il est calculé suivant la formule :

$$\text{Score} = C (M + B1 + B2)$$

Où :

- M est fonction de Mg qui est la moyenne générale des sessions principales de 1^{ère} année licence (L1) , 2^{ème} année licence (L2) et 1^{ère} année mastère (M1).

Avec,

$$M = 100 \quad \text{si} \quad Mg \geq 15$$

$$M = 20 (Mg - 10) \quad \text{si} \quad 10 < Mg < 15$$

$$M = 0 \quad \text{si} \quad Mg \leq 10$$

- $B1$ représente la bonification de l'âge du candidat.

Avec,

$$B1 = 5 \quad \text{si} \quad \text{L'année de naissance} \geq \text{l'année des concours} - 24$$

$$B1 = 0 \quad \text{si} \quad \text{L'année de naissance} < \text{l'année des concours} - 24$$

- $B2$ représente la bonification du bac.

Avec,

$$B2 = 20 \quad \text{si} \quad \text{moyenne du bac} \geq 16$$

$$B2 = 15 \quad \text{si} \quad 16 > \text{moyenne du bac} \geq 14$$

$$B2 = 10 \quad \text{si} \quad 14 > \text{moyenne du bac} \geq 12$$

$$B2 = 5 \quad \text{si} \quad 12 > \text{moyenne du bac} \geq 11$$

$$B2 = 0 \quad \text{si} \quad \text{moyenne du bac} < 11 \text{ ou session de contrôle}$$

- C vaut :

$$C = 1 \quad \text{pour les non-redoublants}$$

$$C = 0,8 \quad \text{pour les redoublants (un redoublement au maximum)}$$